



## RÈGLEMENT OFFICIEL D'UTILISATION STRUCTURE GONFLABLE « EQUALIZER RUGBY »

### Article 1 – Identification du matériel

Nom : EQUALIZER RUGBY

Norme : Conforme à la norme NF EN 14960 (structures gonflables – exigences de sécurité)

Caractéristiques techniques :

- Dimensions installée : 8 m (L) x 3,50 m (l) x 4 m (H)
- Dimensions pliée : 1 m x 1 m x 1,20 m
- Poids : 100 kg
- Alimentation : 220–240 V – 50 Hz
- Nombre maximum d'utilisateurs simultanés : 2 enfants

Fourni avec :

- Kit gonfleur + rallonge
- Bâche de protection
- Notice d'installation et d'utilisation
- Kit de fixation au sol (sardines)

### Article 2 – Conditions d'installation

L'installation doit respecter strictement les conditions suivantes :

- Surface plane, propre et sans dévers
- Mise en place obligatoire de la bâche de protection fournie
- Espace libre minimum :
  - 8 m x 3,50 m au sol
  - Hauteur libre supérieure à 4 m
- Aucun obstacle à proximité :
  - Branches
  - Murs
  - Bordures
  - Barbelés
  - Débris (verre, ferraille, etc.)
  - Câbles électriques, poutres, systèmes de chauffage

La structure doit être solidement ancrée au sol à l'aide des sardines fournies.

### Article 3 – Branchement électrique

- Alimentation obligatoire : prise 220 V avec terre conforme aux normes ERP.
- Distance maximale entre la prise et la structure : 50 mètres.
- La soufflerie doit être :
  - Inaccessible aux enfants
  - Protégée (barrière ou zone sécurisée)

Il est strictement interdit de brancher la soufflerie avant qu'elle ne soit fixée à la buse de gonflage.

### Article 4 – Conditions météorologiques

La structure doit être immédiatement dégonflée en cas de :

- Vent supérieur à 30 km/h
- Pluie importante
- Orage ou intempéries

## Article 5 – Public autorisé

- Âge recommandé : 6 à 14 ans
- Utilisation strictement interdite aux adultes
- Les deux utilisateurs doivent être :
  - D'âge similaire
  - De gabarit comparable

Il est interdit de faire évoluer simultanément un enfant de petit gabarit avec un adolescent nettement plus lourd.

## Article 6 – Surveillance obligatoire

La présence permanente d'un adulte responsable est obligatoire pendant toute la durée d'utilisation.

Cet adulte est chargé :

- De faire respecter le présent règlement
- D'assurer la surveillance continue

En cas d'absence de surveillance, la structure doit être immédiatement dégonflée.

## Article 7 – Règles de sécurité

Interdictions formelles :

- Port de chaussures
- Nourriture et boissons
- Chewing-gum
- Objets durs ou pointus (clés, montres, couteaux, lunettes non sécurisées...)

Comportements interdits :

- Plaquages violents
- Bousculades excessives
- Sauts périlleux
- Sauts répétés ou excessifs
- Empilements (« tas »)
- Tout comportement dangereux ou négligent

L'Equalizer Rugby est un dispositif ludique et pédagogique. Il ne constitue pas un espace de contact intensif.

## Article 8 – Responsabilité

Je soussigné(e) :

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à en assurer le respect.

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Signature :

Pour toute information contacter le Secrétariat : [gestionclubs.cd33rugby@gmail.com](mailto:gestionclubs.cd33rugby@gmail.com)  
06 07 19 34 59